

École Primaire St Joseph

Rue Quintin
56 250 Elven
☎ : 02 - 97 - 53 - 30 - 94

**INFOS Classe de Neige
Andorre Mars 2019**



e-mail: ecole.stjo.elven@aliceadsl.fr

site web : www.ecole-stjoseph-elven.org

Madame, Monsieur,

Comme annoncé lors de la réunion de parents, vous trouverez ci-dessous la proposition retenue pour le paiement de la classe de neige qui se déroulera du 17 au 23 mars 2019.

• Merci de nous faire parvenir 3 chèques, libellés à l'ordre de **“L'APEL école St Joseph” pour le lundi 5 novembre prochain.**

Nous vous demandons une participation de 340€ : ce tarif inclut : le transport, la pension complète, l'hébergement en hôtel, la location du matériel de ski, le forfait remontée mécanique pour la semaine, 20h de cours de ski avec moniteur ESI, les soirées d'animations et la journée consacrée à la découverte d'Andorre avec 1 animateur.

• Sur chaque chèque merci d'indiquer au dos le nom, prénom et classe de l'enfant ainsi que la date d'encaissement retenue ci-dessous:

- 1 chèque de 110 € encaissement prévu le lundi 12 novembre.
- 1 chèque de 110 € encaissement prévu le lundi 7 janvier.
- 1 chèque de 120 € encaissement prévu le lundi 11 mars.



Ecole St Joseph - 56250 Elven

☎ : 02 - 97 - 53 - 30 - 94 - e-mail: ecole.stjo.elven@aliceadsl.fr



Une aide municipale et du bureau de l'apél de l'école permettent de baisser le coût de la semaine qui est exactement de 440 € en espérant aussi une forte mobilisation lors des différentes manifestations organisées par l'école(repas, vente de brioches, marché de Noël...).

D'autre part, pour partir vous devrez nous fournir un document indispensable:

- Carte d'identité en cours de validité de votre enfant(demande en mairie gratuit).

Dès que possible merci d'apporter la carte d'identité à l'enseignant de votre enfant et ce afin d'en faire une copie.

Merci aussi de faire les démarches demandées pour l'autorisation de sortie du territoire:

Autorisation de sortie de territoire pour les mineurs non accompagnés :

A compter du 15 janvier 2017, un mineur non accompagné de ses parents (ou d'une personne détentrice de l'autorisation parentale), ne pourra plus quitter la France sans autorisation.

Cette mesure est applicable à tous les mineurs résidant habituellement en France, quelle que soit leur nationalité. L'autorisation de sortie du territoire prend la forme d'un formulaire à télécharger sur le site service-public.fr (imprimé Cerfa N°15646*01),

Cet imprimé CERFA est le seul document valable; il devra être original (pas de photocopie).

Aucune autorisation prenant une autre forme que l'imprimé CERFA ne sera acceptée.

L'enfant qui voyagera à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents devra désormais présenter les 3 documents suivants :

- Sa pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport (+ visa



Ecole St Joseph - 56250 Elven

☎: 02 - 97 - 53 - 30 - 94 - e-mail: ecole.stjo.elven@aliceadsl.fr



éventuel en fonction des exigences du pays de destination, consultables sur les fiches pays du site diplomatie.gouv.fr).

- La photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent signataire du formulaire.
- Le formulaire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale.

Pour vous aider, possibilité de télécharger le formulaire sur le site de l'école, au niveau de la page classe de neige....

Un conseil ne pas attendre le dernier moment pour les démarches concernant la carte d'identité !

Merci de votre compréhension



Le Directeur,

H.LESSARD

• **Signature des parents :**



Ecole St Joseph - 56250 Elven

☎ : 02 - 97 - 53 - 30 - 94 - e-mail: ecole.stjo.elven@aliceadsl.fr

